

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS  
20-22 juin 2011  
Oslo, Norvège**

**Résolution PC/9/2011/2**

**Proposition de préparation à la REDD+ du Liberia**

**Où :**

1. Le Liberia a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP) en avril 2011, qui a été revue par un Panel consultatif technique (TAP), par un groupe de travail composé de membres du Comité des Participants (CP) établi dans cet objectif et par la Banque mondiale;
2. Le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) à sa neuvième réunion et
3. Le CP a reconnu les efforts importants réalisés par le Liberia ainsi que la grande qualité de la R-PP.

**Le Comité des Participants,**

1. Décide d'attribuer des fonds au Liberia pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.
2. A cet effet, demande :
  - i. Au Liberia de soumettre à la FMT une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) qui réponde aux principaux problèmes soulignés dans le rapport de synthèse rédigé par la FMT et joint en annexe de cette résolution ;
  - ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de mettre le rapport sur le site Internet du FCPF et d'avertir le CP de la disponibilité du rapport ;
  - iii. À la Banque mondiale, en tant qu'Administrateur fiduciaire du Fonds de préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite coopération avec le Liberia, afin d'accorder une subvention à hauteur de 3,4 millions de dollars, conformément à la Résolution PC/3/2009/4.
  - iv. Au Liberia de prendre en compte lors de sa préparation à la REDD+ les aspects identifiés dans l'évaluation de la R-PP par le TAP, ainsi que ceux soulignés par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- v. Au Liberia de notifier le CP de ses progrès conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et d'assumer ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention pour la préparation à la REDD+.

## Annexe

### Rapport de synthèse rédigé par la FMT

Le CP a noté que le processus de formulation de la R-PP a été positif jusqu'à présent et que la R-PP permet à d'autres pays REDD de profiter de l'expérience du Liberia.

#### Principaux problèmes

Les principaux problèmes que le Liberia doit résoudre avant de conclure un Accord de subvention pour la préparation à la REDD+ avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivants :

1. Évaluer les besoins en renforcement des capacités afin de permettre au Liberia de mettre en œuvre le programme national global de préparation à la REDD+. Ce faisant, le Liberia peut souhaiter identifier les lacunes en capacités au sein de ses départements et agences tels que ceux qui fournissent un appui technique dans les domaines du suivi, de la notification et de la vérification (MRV), des inventaires forestiers, de l'élaboration des Niveaux de référence, ainsi que ceux qui sont prévus devenir les agences/unités de mise en œuvre et de coordination pour le programme de REDD+. Inclure le cas échéant une courte proposition sur les capacités nécessaires à court et à long terme identifiées dans la R-PP en les reliant à chaque volet de la R-PP.
2. Définir les priorités et aligner le champ d'application des évaluations proposées dans la R-PP pour éviter les redondances tout en s'assurant que le budget estimatif est suffisant pour les travaux proposés. Indiquer dans la R-PP que les parties prenantes seront consultées lors de l'élaboration des termes de référence de ces évaluations le cas échéant.
3. Examiner la suffisance du budget proposé dans la R-PP compte tenu du nombre et de la portée des évaluations mentionnées dans le paragraphe 2 ci-dessus, des besoins en renforcement des capacités identifiés dans le paragraphe 1 ci-dessus ainsi que d'autres besoins.
4. Clarifier dans la R-PP que les informations sur les aspects socioéconomiques, environnementaux et de gouvernance doivent être prises en compte et au fur et à mesure de la disponibilité de ces informations, dans les évaluations des options d'utilisation des terres lors de la phase de préparation à la REDD+.